LA GARANTIE

Pour la protection de votre patrimoine, lors de votre déménagement, **DEM** vous propose les Garanties SécuriDem 1, SécuriDem 2 et SécuriDem 3 aux conditions suivantes :

1 Conditions de mise en œuvre des garanties DEM

A la réception, le client doit vérifier l'état de son mobilier et en donner décharge dès la livraison terminée à l'aide de la lettre de voiture / déclaration de fin de travail.
En cas de perte ou d'avarie et pour sauvegarder ses droits et moyens de preuve, le client a intérêt à émettre dès la livraison et la mise en place, en présence des représentants de l'entreprise, des réserves écrites, précises et détaillées.
Que ces réserves aient été prises ou non, le client doit, en cas de perte ou d'avarie, soit adresser à l'entreprise une lettre recommandée dans laquelle il décrit le dommage constaté, soit faire établir un acte extrajudiciaire (constat d'huissier).

- **Garantie SécuriDem 1** : ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours** calendaires qui suivent la livraison. A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise (article 105 du Code de Commerce).
  Garanties SécuriDem 2 et SécuriDem 3 : ces formalités doivent être accomplies dans les **10 jours** calendaires qui suivent la livraison. A défaut, le client est privé du droit d'agir contre l'entreprise.

2 Conditions détaillées d'indemnisation

Sous réserve que la déclaration de perte ou d'avarie ait été faite selon les modalités décrites ci-dessus, en cas de détérioration totale ou lorsque le coût de la réparation est supérieur à la valeur d'achat, dans la limite de la valeur déclarée ; les garanties DEM offrent les conditions d'indemnisation suivantes :

GARANTIE SécuriDem 1

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **1 an** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 1 an et dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
  Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.

Exonération de responsabilité :
L'entreprise n'est pas responsable en cas de force majeure, vice propre de la chose (article 103 du Code du Commerce) ou de la faute du client.

GARANTIE SécuriDem 2

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **4 ans** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 4 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités et sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
  Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.
- Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.
- Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 765 €.

Exclusion de garantie :
La garantie SécuriDem 2 ne s'applique pas en cas du vice propre de la chose ou de la faute du client.

GARANTIE SécuriDem 3

- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à moins de **8 ans** est indemnisé à sa valeur d'achat.
- Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie est indemnisé à sa valeur de remplacement à l'identique, sinon estimée.
- Tout mobilier ou objet dont l'acquisition remonte à plus de 8 ans et dont l'usage dans le temps altère ses qualités et sa durée de vie est indemnisé sur la base de sa valeur d'achat minorée d'un coefficient de vétusté, par année d'ancienneté, correspondant à la nature du mobilier ou de l'objet.
  Lorsque la valeur d'achat minorée du coefficient de vétusté par année d'ancienneté est égale à 0, une indemnisation interviendra à hauteur de 10% du prix d'achat.
- Tout objet d'art ou mobilier ancien dont la réparation déprécie sa valeur vénale, au dire d'expert, fera l'objet, en plus de la prise en charge du coût de la réparation, d'une indemnité pour dépréciation de valeur.
- Une indemnité forfaitaire de 10% du montant des pertes et/ou avaries indemnisées, est accordée au titre de pertes indirectes avec un maximum de 765 €.

Exclusion de garantie :
La garantie SécuriDem 3 ne s'applique pas en cas du vice propre de la chose ou de la faute du client.

CONSEILS POUR VOTRE DÉCLARATION DE VALEUR

La valeur d'un meuble ou d'un objet est fonction de plusieurs facteurs : son état général actuel, sa qualité propre, son usage, son entretien, la mode, etc... Pour vous aider à remplir facilement ce document et donner une juste valeur à vos biens, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1 Mobiliers ou objets dont l'usage dans le temps n'altère pas ses qualités ou sa durée de vie, à estimer normalement en valeur de remplacement :

- meubles d'époque, de style ou en bois massif,
- argenterie, vaisselle et verrerie,
- bibelots, glaces, tableaux, objets d'art, tapis anciens,
- lustres, appliques, lampadaires.

2 Tout mobilier ou objet dont l'usage dans le temps altère ses qualités ou sa durée de vie, dont l'acquisition remonte à plus de 12 mois (Garantie SécuriDem 1), 4 ans (Garantie SécuriDem 2), 8 ans (Garantie SécuriDem 3)

est à estimer à sa valeur d'achat (facture d'origine) minorée de sa dépréciation de valeur, selon le tableau ci-dessous. Une indemnisation à hauteur de 10% du prix d'achat intervient si la valeur d'achat minorée de la vetusté est égale à zéro. Les mobiliers ou objets concernés doivent être inclus à 10% de leur prix d'achat dans la valeur des mobiliers et objets non listés.

3 Coefficients de vétusté applicables dès la date d'achat et pris en compte pour la dépréciation de valeur pour les mobiliers et objets.

LISTE INDICATIVE NON EXHAUSTIVE

Durée de vie	3 ans	5 ans	6 ans / 7 ans	10 ans
Coefficient annuel de vétusté	33,33%	20%	15%	10%
Liste des mobiliers ou objets	Abat jour Articles de sport Chaussures Disques, cassettes, CD, DVD Jouets Livres de poche et assimilés Manteaux Micro informatique Vêtements	Appareils photo Camescopes Fourrures Fours micro-ondes Linge de maison Mobilier de jardin en plastique Petit électro-ménager Skis Vêtements cuir	Batterie de cuisine Meubles courants en aggloméré Vélos / V.T.T.	Chaînes HIFI Gros électro-ménager Lecteurs DVD Literie Magnétoscopes Mobiliers Tapis mécanique Télévision Tondeuses

4 Véhicules automobiles et motos : Valeur Argus.

5 Exclusions de garantie : Végétaux, bijoux, monnaies, métaux précieux ou valeurs.

DÉCLARATION DE VALEUR GARANTIE DEM

Liste du mobilier et objet dont la valeur est supérieure à 152 €

salon		Bibliothèque	Commode	Canapé	Fauteuils	Table basse	Tapis	Bibelots	Tableaux
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 1

salle à manger		Buffet/Living	Table	Chaises	Argenterie	Vaisselle	Verres	Vaisselier	Armoire
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 2

cuisine		Meubles	Table/chaises	Réfrigérateur	Lave-linge	Lave-vaisselle	Cuisinière	Four	Micro-ondes
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 3

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 4

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 5

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 6

linge de maison		Draps	Couvertures	Nappes					
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 7

loisir déco		Télévision	Chaîne HIFI	Ordinateur	Piano	Magnétoscope Lecteur DVD	Camescope	CD/K7-Vidéo	Luminaires
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 8

vêtements		Femme	Homme	Enfant	Manteau	Cuir	Fourrure		
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 9

objets divers		Livres	Vin/Alcool	Tondeuse	Vélo	Auto	Moto		
	quantité								
	Valeur								
									SOUS TOTAL 10

TOTAL B

Valeur globale des objets non listés

En l'absence de cette valorisation les objets non listés ne peuvent être indemnisés

TOTAL A

mobiliers et objets valorisés

Sous total 1	Sous total 6
Sous total 2	Sous total 7
Sous total 3	Sous total 8
Sous total 4	Sous total 9
Sous total 5	Sous total 10

TOTAL B

Valeur globale de l'ensemble du mobilier listé et non listé

TOTAL A+B

Type de garantie choisi

SécuriDem 1 ☐ SécuriDem 2 ☐ SécuriDem 3 ☐

Partie réservée à DEM

Coût de la garantie

	TAUX € H.T.	TAUX € T.T.C.
SécuriDem 1		
Déménagement	%	%
Garde-meubles	%	% par mois
SécuriDem 2		
Déménagement	%	%
Garde-meubles	%	% par mois
SécuriDem 3		
Déménagement	%	%
Garde-meubles	%	% par mois

Prix de la garantie DEM

Déménagement

Valeur déclarée

x % = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

Garde-meubles

Valeur déclarée

% = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

CLIENT

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Téléphone : . . . . . .

SOCIÉTÉ

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des garanties DEM et de leurs conditions détaillées d'indemnisation.

Date :

(Lu et approuvé) Signature

Ce document est à envoyer impérativement au moins une semaine avant le déménagement à l'agent Dem ci-dessous.

12/09

DÉCLARATION DE VALEUR GARANTIE DEM

Liste du mobilier et objet dont la valeur est supérieure à 152 €

salon		Bibliothèque	Commode	Canapé	Fauteuils	Table basse	Tapis	Bibelots	Tableaux
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 1

salle à manger		Buffet/Living	Table	Chaises	Argenterie	Vaisselle	Verres	Vaisselier	Armoire
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 2

cuisine		Meubles	Table/chaises	Réfrigérateur	Lave-linge	Lave-vaisselle	Cuisinière	Four	Micro-ondes
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 3

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 4

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 5

chambre		Secrétaire	Sommier	Matelas	Bureau	Fauteuil	Armoire	Commode	Coiffeuse
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 6

linge de maison		Draps	Couvertures	Nappes					
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 7

loisir déco		Télévision	Chaîne HIFI	Ordinateur	Piano	Magnétoscope Lecteur DVD	Camescope	CD/K7-Vidéo	Luminaires
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 8

vêtements		Femme	Homme	Enfant	Manteau	Cuir	Fourrure		
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 9

objets divers		Livres	Vin/Alcool	Tondeuse	Vélo	Auto	Moto		
	quantité								
	Valeur								

SOUS TOTAL 10

TOTAL B

Valeur globale des objets non listés

En l'absence de cette valorisation les objets non listés ne peuvent être indemnisés

TOTAL A

mobiliers et objets valorisés

Sous total 1	Sous total 6
Sous total 2	Sous total 7
Sous total 3	Sous total 8
Sous total 4	Sous total 9
Sous total 5	Sous total 10

TOTAL B

Valeur globale de l'ensemble du mobilier listé et non listé

TOTAL A+B

Type de garantie choisi

SécuriDem 1 ☐ SécuriDem 2 ☐ SécuriDem 3 ☐

Partie réservée à DEM

Coût de la garantie

		TAUX € H.T.	TAUX € T.T.C.
SécuriDem 1	Déménagement	%	%
	Garde-meubles	%	% par mois
SécuriDem 2	Déménagement	%	%
	Garde-meubles	%	% par mois
SécuriDem 3	Déménagement	%	%
	Garde-meubles	%	% par mois

Prix de la garantie DEM

Déménagement

Valeur déclarée

x % = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

Garde-meubles

Valeur déclarée

% = HT

T.V.A. %

TOTAL T.T.C.

CLIENT

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Téléphone : . . . . . .

SOCIÉTÉ

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des garanties DEM et de leurs conditions détaillées d'indemnisation.

Date :

(Lu et approuvé) Signature

Ce document est à conserver par le client

12/09